



Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme

3, route d'Arlon L – 8009 Strassen

Tél. : +352 48 06 70 – Fax : + 352 48 05 72 – e-mail : fla@fla.lu

www.fla.lu

MATCH INTERNATIONAL JEUNES

Luxembourg, le dimanche, le 02 février 2020

Art. 1.- Règlementation

Le Match Jeunes sera organisé suivant la réglementation de l'IAAF et celle reprise au « Code d'athlétisme » de la FLA.

Art. 2.- Équipes participantes :

Match Scolaires : Dampicourt (B), Ludwigshafen (D), Luxembourg (L),
MTG Mannheim (D), SLB Saarland (D), Meurthe & Moselle-CD54 (F),
Moselle -CD57 (F), Le Bas-Rhin-CD67 (F), La Haute Marne -CD52 (F)

Match Minimes : Dampicourt (B), Ludwigshafen (D), Luxembourg (L),
MTG Mannheim (D), SLB Saarland (D), Meurthe & Moselle-CD54 (F),
Moselle -CD57 (F), Le Bas-Rhin-CD67 (F), La Haute Marne -CD52 (F)

Art. 3.- Catégories d'âge

Sont admis à participer les catégories d'âge suivantes :

Scolaires féminines et Scolaires masculins (*Jugend U14 (DE) Benjamins (F)*)

Années de naissance : 2007 et 2008

Minimes féminines / Minimes masculins (*Jugend U16 (DE) Minimes (F)*)

Années de naissance : 2005 et 2006

Art. 4.- Programme

Scolaires fém. : 60 m, 800 m, 60 m haies, Hauteur, Longueur, Poids 2kg, 4 x 200 m

Scolaires masc. : 60 m, 1000 m, 60 m haies, Hauteur, Longueur, Poids 3kg, 4 x 200 m

Minimes fém. : 60 m, 800 m, 60 m haies, Hauteur, Longueur, Poids 3 kg, 4 x 200 m

Minimes masc. : 60 m, 1000 m, 60 m haies, Hauteur, Longueur, Poids 4kg, 4 x 200 m

Art.5.- Caractéristiques Haies

Epreuve	Catégorie	Haies	Hauteur	Distances		
				départ - 1e haie	entre les haies	dernière haie - arrivée
60 m	Scol. fém.	6	0,762 m	11,50 m	7,50 m	11,00 m
60 m	Scol. masc.	6	0,762 m	11,50 m	7,50 m	11,00 m
60 m	Min. fém.	5	0,762 m	12,00 m	8,00 m	16,00 m
60 m	Min. masc.	5	0,840 m	13,50 m	8,60 m	12,10 m

Art.6.- Horaires

			Hauteur	Poids	Longueur
11.00	60 m H	ScF	ScF	MF	MM
11.15	60 m H	ScM			
11.35	60 m H	MF			
12.00	60 m H	MM			
12.05			ScM	MM	ScF
12.25	60 m	ScF			
12.40	60 m	ScM			
12.55	60 m	MF			
13.10	60 m	MM	MF	ScF	ScM
13.40	800 m	ScF			
14.00	800 m	MF			
14.15				ScM	
14.25	1000 m	ScM	MM		MF
14.40	1000 m	MM			
15.15	4 x 200 m	ScF			
15.30	4 x 200 m	ScM			
15.50	4 x 200 m	MF			
16.10	4 x 200 m	MM			
16.30	Remise des coupes				

Art. 7.- Participation et classements par équipes

Sont admis à participer

a) Epreuves individuelles

60 m	un maximum de 3 athlètes par équipe
60 m haies	un maximum de 3 athlètes
800 m	un maximum de 3 athlètes
1000 m	un maximum de 3 athlètes
Hauteur	un maximum de 2 athlètes
Longueur	un maximum de 2 athlètes
Poids	un maximum de 2 athlètes

Seront pris en considération pour le classement par équipes, les deux meilleurs athlètes de chaque équipe.

- b) Relais 4 x 200, un maximum de 2 équipes, dont la meilleure est prise en compte pour le classement par équipes.

c) Au saut en hauteur un athlète est éliminé après 3 essais nuls successifs respectivement après le 4^e essais nul au total.

d) Au saut en longueur et au lancement du poids chaque athlète a droit à 3 essais
Un athlète ne peut participer qu'à 3 épreuves, relais compris

A l'issu du match 3 classements seront établis :

- un classement Scolaires
- un classement Minimes
- un classement général (Scolaires et Minimes)

Pour chaque classement sera déclarée vainqueur l'équipe ayant totalisé le plus de points. En cas d'égalité de points, le nombre total des 1^{ères} places, puis des 2^{es} places, etc, sont déterminantes pour la classification finale.

Art. 8.- Pointage

Place	Épreuve individuelle	Relais
1	18 points	36 points
2	17 points	34 points
3	16 points	32 points
4	15 points	30 points
5	14 points	28 points
6	13 points	26 points
7	12 points	24 points
8	11 points	22 points
9	10 points	20 points
10	9 points	
11	8 points	
12	7 points	
13	6 points	
14	5 points	
15	4 points	
16	3 points	
17	2 points	
18	1 point	

Art. 9.- Juges

Chaque équipe hôte est tenue de présenter 2 juges dont les noms, avec indication de leur discipline préférée, sont à communiquer à l'organisateur ensemble les inscriptions des athlètes.

Art. 10.- Dispositions spéciales pour compétitions à la Coque

L'échauffement n'est permis que dans la salle spécialement prévue à cet effet.
Le port de spikes (max. 6 mm) n'est permis que dans la zone de compétition

Seuls les athlètes en compétition ainsi que les juges et dans le cadre du match le chef de chaque délégation sont admis dans la zone de compétition. Les entraîneurs et autres délégués n'y sont pas admis.

Art. 11.- Accès terrain de compétition

En principe

10 minutes avant le début des courses et
20 minutes avant le début des concours.

Les athlètes seront admis à l'aire de compétition par un juge de l'organisateur, regroupés par discipline sportive.

Art. 12.- Responsabilité

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident, de vols ou d'autres dégâts pouvant survenir avant, pendant et après la manifestation.

Art. 13.- Engins de lancers personnels

Des engins de lancers personnels peuvent être utilisés à condition d'avoir été contrôlés préalablement par le juge-arbitre

Art. 14.- Inscriptions

Les inscriptions nominatives, avec indication des années de naissance respectives et des meilleures performances personnelles récentes, sont à adresser pour le

mardi, 28 janvier 2020 à 24.00 heures au plus tard à la
Fédération Luxembourgeoise d'Athlétisme (F.L.A.)

3, route d'Arlon

L-8009 Strassen

Fax : 00352 48 05 72

E-mail : fla@fla.lu et inscription@indoor2020.flu.lu

Art. 15.- Réunion technique

Une réunion technique aura lieu à 10.00 heures dans une salle annexe à l'Arena

- Confirmations et modifications des préinscriptions
(à soumettre au plus tard 60 min. avant le début du meeting)
- Confirmation de la composition des relais
à confirmer au plus tard 60 min. avant l'heure prévue pour le départ
organisation technique – répartition des tâches des juges hôtes
- Déroulement des compétitions et accès au terrain
- Règlementation faux départs
- Fixation des hauteurs initiales et progressions du saut en hauteur
ScF 1,20 m - 1,25 m - 1,30 m - puis + 3 cm
ScM 1,25 m - 1,30 m - 1,35 m - puis + 3 cm
MF 1,30 m - 1,35 m - 1,40 m - puis + 3 cm
MM. 1,35 m - 1,40 m - 1,45 m - puis + 3 cm